

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2013 A 20H30

Présents : Mesdames VERCRUYSSSE CORDIER THOMAS Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET MESSIO PARROT TOFFIN LEHMANN WRZochol

Absent excusé : Monsieur FRANCOIS ayant donné pouvoir à Monsieur BARRUET.

Secrétaire de séance : Madame VERCRUYSSSE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du 13 décembre 2012.
- Projet mairie-médiathèque.
- Modification signalisation routière sur RD 1017 et RD 10.
- Confirmation participation à la mutuelle suite à l'avis du CTP.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 DECEMBRE 2012 celui-ci est adopté à 11voix pour et 1 contre.

Monsieur PARROT :

Il annonce aux membres du conseil municipal qu'il ne signera pas le compte rendu parce qu'il ne relate pas ses propos.

PROJET MAIRIE-MEDIATHEQUE :

Monsieur le Maire distribue un compte rendu financier des 3 hypothèses étudiées en 2008 Monsieur PARROT souhaite savoir si une convention a été signée avec le Conseil Général et souhaite également que les membres du conseil municipal aient une copie du courrier fait par le Maire pour donner une réponse négative à cette étude. Monsieur le Maire répond qu'à l'époque le conseil général a demandé si le conseil municipal actuel souhaitait continuer ce projet. Monsieur le Maire les a informés que ces travaux ne faisaient pas partie des priorités dans le programme prévu par la majorité de l'équipe municipale en place mais que par contre, ce projet serait revu en fin de mandat. Aujourd'hui celle-ci est favorable à une phase de pré-étude du projet ainsi que sur la faisabilité de celui-ci avec l'aide de l'A.D.T.O (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise). Une étude préalable de sol est nécessaire sur la plaine de jeux d'un coût de 3 ou 4 000 €. Une adhésion à l'A.D.T.O de 75 € et une cotisation de 1€/an/habitant sont nécessaires pendant la durée de l'étude.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

Un groupe de travail mairie-médiathèque sera composé de tous les membres du conseil municipal dont la responsable sera Madame THOMAS. Elle propose à M.PARROT de s'investir dans ce projet, celui-ci rétorque qu'il ne souhaite pas s'engager avec l'équipe municipale actuelle.

Madame THOMAS demande si des personnes extérieures peuvent en faire partie, Monsieur le Maire répond qu'il serait souhaitable que la responsable et les bénévoles de la médiathèque soient associées aux études de construction.

MODIFICATION DE SIGNALISATION ROUTIERE SUR LA R.D 1017 :

Monsieur le Maire rappelle l'accident qui a eu lieu sur le R.D 1017 l'an dernier et qu'un problème a été soulevé par une assurance car la signalisation actuelle autorise les mobylettes à rouler sur la piste cyclable.

Monsieur TOFFIN prend la parole et explique quelle signalisation serait la plus appropriée et plus sécurisante à cet endroit. Un représentant du Conseil Général a proposé d'enlever une signalisation qui n'est pas cohérente, il faudrait que les mobylettes puissent emprunter la route et non la piste cyclable, celle-ci serait donc exclusivement réservée aux piétons et aux vélos.

Monsieur TOFFIN fait remarquer que deux panneaux de la RD 1017 sont incohérents (voir photos ci-jointes).et qu'il convient d'y installer les bons panneaux.

Monsieur le Maire prendra l'arrêté correspondant.

La commission sécurité demande également de mettre la rue de la Fontaine en zone 30 km/h. N'ayant pas d'intersection, la zone 30 serait du début de la rue de la Fontaine jusqu'à l'intersection de la rue du Poncelet (en passant par la rue Désiré Eve).

Les membres du conseil municipal n'y sont pas favorables.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION A LA MUTUELLE SUITE A L'AVIS DU C.T.P :

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont voté une aide de 15€/agent, qu'avant la décision définitive, il convenait de demander l'avis du CTP.

Le C.T.P ayant émis un avis favorable,

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Rythme scolaire :

Monsieur BARRUET prend la parole (en l'absence de Monsieur LAURENT) et donne des explications sur les possibilités que le syndicat du RPI a dans le cadre du rythme scolaire et ses conséquences. La majorité des collectivités souhaite repousser cette mesure à 2014 (dont la C.C.P.O.H).

Le conseil syndical doit se prononcer avant le 31 mars 2013 pour demander la dérogation afin de repousser à 2014 cette mise en place. Le mercredi matin sera la ½ journée de travail retenue, le conseil général qui assure et finance le transport scolaire s'étant positionné sur celle-ci.

Des réflexions et des discussions auront lieu au cours des prochains mois entre élus des communes du syndicat du RPI, de la CCPOH, des enseignants et des partenaires pour l'organisation de l'emploi du temps.

La participation citoyenne :

Monsieur le Maire rend compte de la réunion publique (environ 60 personnes présentes) qui a eu lieu avec les gendarmeries de Brenouille et Clermont, Monsieur le Sous-Préfet de Clermont et les riverains concernant ce dispositif.

Les volontaires doivent s'inscrire au secrétariat de mairie, les modalités pratiques de fonctionnement seront ensuite exposées au cours d'une prochaine réunion avec les autorités.

La zone artisanale :

Monsieur le Maire distribue un résumé du projet, il signale qu'il ne s'agit que du début de l'étude de faisabilité du site qui est situé sur les communes de Bazicourt et St-Martin-Longueau.

Monsieur POULAIN rappelle que les décisions sont faites en concertation avec les deux municipalités concernées.

Réfection de la chaussée RD1017

Le Conseil Général semble programmer la réfection du tapis et la signalisation horizontale sur la R.D 1017. Monsieur MESSIO avise que dans le cadre de ces travaux, la commune devra financer les bordures de trottoirs et la reprise de caniveaux.

Un dossier de demande de subvention devrait être déposé.

Monsieur PARROT demande le coût de ces travaux, Monsieur MESSIO signale qu'il faudrait prévoir environ 130 000 € T.T.C.

Monsieur MESSIO demande si les membres du Conseil Municipal autorisent la suite des démarches concernant ce projet.

Pour : 12

Monsieur le Maire signale que l'adjoint du patrimoine de la médiathèque est en arrêt maladie depuis plus de 2 mois mais que celle-ci est remplacée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 20